

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 39



N°065

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Annie VACHER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Nadège NIFEUR
Madame Fatima YAOU
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Patricia LOE
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : LEROY Franck

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Extension de l'objet social de la SEM PLAINE COMMUNE
DEVELOPPEMENT**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Samuel MARTIN,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 à L. 1525-3 et L. 1531-1 ;

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 225-96 à L. 225-125 ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est actionnaire de la société d'économie mixte (SEM) Plaine commune Développement depuis 1991 ;

Considérant le projet de développement stratégique de la SEM Plaine Commune Développement tel qu'il a été présenté ;

Considérant la rédaction actuelle de l'article 2 « Objet » des statuts de la SEM Plaine Commune Développement ;

Considérant que la proposition d'évolution de la formulation de cet objet social, telle que présentée ci-dessus, a pour objectif de s'assurer que la SEM Plaine Commune Développement pourra développer, en parfaite cohérence avec ses statuts, les nouvelles activités envisagées constituant désormais ses nouveaux axes stratégiques ;

Considérant la nécessité pour la SEM Plaine Commune Développement d'obtenir l'accord préalable des neuf collectivités qui en sont actionnaires avant toute modification de son objet social ;

Considérant le rapport qui précède ;

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 4 ne prennent pas part au vote(Thierry AUGY, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

APPROUVE la proposition de modification de la formulation de l'objet social de la SEM Plaine Commune Développement telle qu'elle a été rédigée.

APPROUVE la proposition corrélative de modification de l'article 2 « Objet » des statuts de la SEM Plaine Commune Développement.

DECIDE de donner tous pouvoirs au représentant de la ville d'Aubervilliers au Conseil d'administration de la SEM Plaine Commune Développement à l'effet de voter ces propositions, et toutes autres décisions qui se révéleraient nécessaires.

AUTORISE le représentant de la ville d'Aubervilliers aux Assemblées générales de la SEM Plaine Commune Développement à voter dans le sens des décisions prises ci-dessus et de signer tous documents afférents ou consécutifs à ces décisions.

DIT qu'il est décidé de donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou se représentant pour prendre tous actes et signer toutes conventions nécessaires, le cas échéant, à l'exécution des décisions qui précèdent.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 05/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230525-lmc131074A-DE-1-1
Publiée le : 05/06/23
Certifiée exécutoire : 05/06/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

